

Bonjour Docteur,

Suite à notre conversation d'hier soir, et comme prévu je vous remets par écrit quelques éléments correctifs en lien avec l'article sur le site de la FMF.

**Sur nos liens avec la CNP:**

La CNP s'est rapprochée de MonDocteur il y a un an pour proposer que la prise de RDV avec les praticiens MonDocteur puisse être intégrée dans le portail de service à destination des patients, au même titre que du "coaching bien-être personnalisé" ou de "l'information conseil au bien vieillir".

**Question Dr lefebure** : Où se fait le RDV en ligne ? Sur le site MonDocteur ou sur le site du CNP ? **Réponse** : Le RDV en ligne se fait sur le site [lyfe.fr](http://lyfe.fr) qui est une émanation de la CNP et consiste dans une intégration stricte du service MonDocteur adapté à la charte graphique demandé par la CNP mais le parcours patient est strictement le même.

La démarche de démocratisation de la e-santé portée par la CNP revêt à ce titre un caractère plus orienté marketing et service rendu au client que médical. Par ailleurs, les éléments contractuels entre MonDocteur et la CNP sont extrêmement clairs, aucune information relative aux patients et à leur RDV ne sont fournies.

Le contrat de prestation de service entre les deux sociétés est très clair :

*Les Parties s'engagent, au titre du Contrat, chacune pour ce qui la concerne, à respecter et appliquer, et faire appliquer et faire respecter par toute personne sous sa responsabilité et qui est concernée par le Contrat, les règles et normes en vigueur dans leurs domaines d'activité respectifs, et plus précisément :*

- effectuer et/ou tenir à jour toutes les démarches administratives et obligations légales et réglementaires lui incombant,*
- pour le Prestataire, soumettre à la CNIL la formalité adéquate préalable requise au titre de la mise en œuvre du Service et fournir au Client la copie du récépissé ou de l'autorisation de la CNIL,*
- héberger les Données des Utilisateurs dans le respect des dispositions de l'article L 1111-8 du Code de la santé publique auprès d'un hébergeur agréé de données de santé.*

**Remarque Dr Lefebure** : traiter l'information et les données à caractère personnel conformément aux textes en vigueur, or, ces textes sont de plus en plus "tolérants". On peut par exemple, utiliser maintenant des données personnelles, sous couvert d'un projet de recherche, sans exclusion de promoteur de recherche. **Réponse** : Vous avez évidemment raison, encore une fois, il est à noter que nous n'intervenons pas à proprement parler dans le domaine "médical", la recherche n'est donc pas notre métier. Quoiqu'il en soit, nous sommes strictement dans le cadre de la loi nous sommes d'accord.

Ou encore:

*Le Prestataire s'interdit de revendre les Données du Client et des Utilisateurs, pendant toute la durée du Contrat et après son expiration, et de manière générale s'interdit toute exploitation, de quelque nature que ce soit et à quelque fin que ce soit, y compris statistique desdites données.*

**Question Dr Lefébure** : Le prestataire, c'est vous. Ok, vous vous interdisez de revendre les données. Mais quid du CNP ? On en revient à la 1ère question : a t'il accès, via son site ou un lien à partir de son site, aux RDV pris par ses assurés ? **Réponse** : Absolument pas. La seule donnée que nous fournissons à la CNP c'est le nombre de RDV qui ont été pris depuis la plateforme Lyfe sur le site MonDocteur.fr pour qu'ils puissent apprécier l'adoption de ce système par leurs assurés, pour mesurer si leurs assurés apprécient les services proposés par la CNP...

Seul le nombre absolu de RDV pris sur la plate-forme est transmis par MonDocteur à la CNP, sans aucune indication de nom de patient ou de médecin, ni même de spécialité. La CNP n'a donc aucun autre lien avec MonDocteur qu'un lien strictement commercial de client à fournisseur de prestation technique.

Les seuls investisseurs de MonDocteur depuis 3 ans sont les fondateurs, certains salariés et le groupe Lagardère.

### **Concernant la sécurisation des données patients et médecins:**

Notre contrat (en pièce jointe) le stipule noir sur blanc : Dans le cadre du Service, MonDocteur s'engage à assurer l'hébergement du site présent sur le portail [www.mondocteur.fr](http://www.mondocteur.fr) ainsi que de l'ensemble des données de l'Abonné. Compte tenu de la nature des données qui seront produites et échangées au sein du Service et de la législation applicable à l'hébergement des données de santé, l'hébergement est assuré par l'hébergeur Coreye (société Pictime Groupe, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 443 498 571), agréé HADS au sens de l'article L.1111-8 du Code de la santé publique. Sous réserve de l'hébergement des données de santé à caractère personnel,

**Question Dr Lefébure** : Sachant que le simple RDV avec tel médecin est une info personnelle, mais ça, vous le savez. **Réponse** : On va plus loin que les données de santé puisqu'en ce qui concerne les données patients, même les noms et prénoms qui ne relèvent pas de la données de santé sont hébergés HAS. En revanche on se réserve le droit d'héberger des données qui ne sont pas à caractère personnel et qui relève de serveur annexes ou support sur des serveurs qui ne seraient pas agréés par l'HAS. En particulier les données commerciales de relation entre le médecin et MonDocteur (la facturation du service, les échanges commerciaux en amont de la signature du contrat qui sont recueillis dans un logiciel CRM dédié, ou le blog MonDocteur) ne sont pas hébergés sur le serveur Coreye car ce ne sont pas des données de santé.

MonDocteur garantit que l'hébergement sera assuré soit par lui soit par des tiers autorisés, dans les conditions fixées aux présentes. L'Abonné s'engage par ailleurs à respecter et faire respecter le principe d'information à caractère secret. MonDocteur reconnaît et accepte que les données à caractère personnel traitées par l'Abonné dans le cadre du Service sont strictement couvertes par le secret professionnel au sens de l'article 226-13 du Code pénal.

*A l'issue du Contrat, quelle qu'en soit la cause, MonDocteur s'engage à restituer à l'Abonné, sur demande écrite et dans un délai maximum de dix (10) jours, l'ensemble des données de l'Abonné. Les données de l'Abonné seront restituées dans un format garantissant leur interopérabilité.*

Nous sommes donc extrêmement vigilants depuis la fondation de MonDocteur à cette question de la sécurité des données, et nous échangeons régulièrement sur le sujet avec les différentes autorités de tutelle ou lors de congrès médicaux sur la question spécifique de la sécurisation des données de santé à titre d'experts.

Les bases de données patients ne nous appartiennent pas, ne transitent jamais par nos serveurs, et même chez notre éditeur, elles restent segmentées par praticien et ne sont jamais mutualisées.

Je vous remercie si vous avez la possibilité de publier ces corrections le plus largement possible de façon à amortir au plus vite l'impact très négatif que cet article a eu sur nos équipes depuis lundi (5 désabonnements, et 3 appels à projets annulés à ce matin...)

A très vite,

**Henri de Lorgeril**  
**Directeur Stratégie et Développement**  
06 62 44 12 20  
Support praticien: 01 85 08 46 76  
8, rue du Sentier, 75002 Paris